

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**9 JUIN 2023**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Restauration du cartel du  
XVIII<sup>e</sup> siècle exposé au  
premier étage de l'Hôtel  
de Ville**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 juin 2023  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 10 juin 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juin 2023

Pour le Maire,  
Par délégué,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUELSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt trois, le 9 juin à 22 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juin deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

**Avaient donné procuration :**

Madame MACE à Monsieur SAUDO  
Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD  
Monsieur JOUSSE à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame de JACQUELOT

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20230609-23-D-03-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2023  
Date de réception préfecture : 10/06/2023

**N° DE DOSSIER** : 23 D 03

**OBJET** : RESTAURATION DU CARTEL DU XVIII<sup>E</sup> SIECLE EXPOSE AU PREMIER  
ETAGE DE L'HOTEL DE VILLE

**RAPPORTEUR** : Madame BRELURUS

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye possède un patrimoine matériel varié et de qualité, et notamment du mobilier ancien, en partie seulement inscrit sur l'inventaire du Musée municipal Ducastel-Vera.

Plusieurs meubles de haute valeur historique, artistique et patrimoniale n'appartenant pas au musée sont exposés à l'Hôtel de Ville, à l'instar des deux commodes rocaille du XVIII<sup>e</sup> siècle qui ont été restaurées l'année dernière grâce au dispositif « restauration des patrimoines historiques » du Département des Yvelines.

La Ville possède une très belle horloge ou cartel du XVIII<sup>e</sup> siècle, très empoussiérée et dont l'état sanitaire est préoccupant. Le cartel est complet (console, horloge et sommet) et les bronzes dorés sont plutôt bien conservés. Toutefois, le décor en vernis Martin, technique française très complexe appliquée sur feuille d'argent dans ce cas précis, ce qui en accentue la rareté, est très altéré, oxydé et lacunaire. Le mécanisme est encrassé et corrodé. Le bâti présente de nombreuses fentes et déformations dues notamment à l'air particulièrement sec du premier étage et à l'action du soleil. Le cartel nécessite une intervention urgente.

Le Conseil Départemental des Yvelines a accepté d'inclure la restauration du cartel dans le dispositif « restauration des patrimoines historiques 2023-2024 », considérant qu'il contribue à l'enrichissement patrimonial de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la restauration du cartel dont le montant s'élève à 22 146 € T.T.C. selon le devis établi par le groupement Atelier Kopal (Nelly Koenig ébéniste mandataire, Anne Jacquin restauratrice de peinture et Leslie Villiaume horlogère cotraitantes) le 25 mars 2023 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- De solliciter auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « restauration des patrimoines historiques 2023-2024 » une subvention de 65 % du montant des travaux T.T.C. ;
- De s'engager à prendre en charge la part qui incombe à la Ville, soit 35 % du montant T.T.C. (soit 7 751,10 €) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération ou tout document nécessaire à l'application de la présente décision ;
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget 2023 de la Commune.

## DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la restauration du cartel dont le montant s'élève à 22 146 € T.T.C. selon le devis établi par le groupement Atelier Kopal (Nelly Koenig ébéniste mandataire, Anne Jacquin restauratrice de peinture et Leslie Villiaume horlogère cotraitantes) le 25 mars 2023 tel qu'annexé à la présente délibération ;

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « restauration des patrimoines historiques 2023-2024 » une subvention de 65 % du montant des travaux T.T.C. ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part qui incombe à la Ville, soit 35 % du montant T.T.C. (soit 7 751,10 €) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération ou tout document nécessaire à l'application de la présente décision ;

INSCRIT le montant de ces dépenses au budget 2023 de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*